ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes défavorisées

Question écrite n° 83244

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la précarité qui augmente chez les personnes âgées. Le problème risque de s'accentuer à l'avenir, du fait des difficultés grandissantes à toucher une retraite à taux plein et de l'accroissement des dépenses de santé dans le budget des ménages (hausse du ticket modérateur, déremboursement de médicaments). Selon les acteurs de l'urgence sociale, les maisons de retraite ainsi que les centres d'accueil ne répondent aux besoins de ces personnes qui se sentent en décalage avec les autres pensionnaires : les personnes vieillissantes qui ont connu la rue ne supportent pas les règles et le rythme de vie qui sont imposés. Dans les centres d'accueil, les personnes âgées doivent quitter le centre tous les matins alors qu'elles sont au contraire besoin de repos et d'une certaine stabilité. En outre, la cohabitation n'est pas toujours harmonieuse dans les structures ouvertes à tous : les plus jeunes s'en prennent parfois à leurs aînés, en les détroussant ou en prenant leur place dans les files d'attente. Aussi il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour améliorer la qualité de vie de ces personnes âgées et grande difficulté.

Texte de la réponse

Si le plan vieillissement et solidarités présenté par le Premier ministre le 6 novembre 2003 permet d'accroître notablement le nombre de places en établissements d'hébergement pour personnes âgées, il est indéniable qu'un certain nombre de nos concitoyens, notamment les personnes âgées qui ont connu des périodes de leur vie dans la rue, ne peuvent s'adapter à ces institutions et à leurs règles de vie qu'avec beaucoup de difficultés. Le dispositif des maisons relais a été mis en place pour répondre à un besoin spécifique en logement de personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales auxquelles s'ajoutent des problèmes personnels d'isolement et de grande exclusion. Ces structures généralistes accueillent des publics variés, en capacité de vivre de manière autonome dans leur logement. L'hôte, en charge de ces structures, a pour mission de recréer du lien social en étant à l'écoute des résidents et en organisant l'ouverture au tissu social de proximité. Dans le cadre du comité interministériel de lutte contre l'exclusion du 12 mai dernier, une proposition a été adoptée en faveur de l'accueil de personnes SDF vieillissantes dans les maisons relais qui, du fait de leur vécu antérieur, ont de grandes difficultés à résider dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées. Cette expérimentation sera évaluée par un comité national de suivi et complétée par les conclusions d'un groupe de travail.

Données clés

Auteur : M. Simon Renucci
Circonscription : Corse-du-Sud (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 83244
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE83244

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 410
Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5885